Syndicat d'Études et d'Aménagement Touristique

Département du Puy-de-Dôme
Arrondissement de Clermont-Ferrand

Séance de l'assemblée
délibérante du 15 juin 2022

Délibération n°16/2022

Le Comité Syndical du SEAT, légalement convoqué le mercredi huit juin, s'est réuni à 18 heures, le mercredi quinze juin deux mille vingt-deux, en session ordinaire, à Pérignat-ès-Allier.

Titulaires présents :
Jean-Pierre BUCHE
Jean DELAUGERRE
Fanny BLANC
Jean-Louis DAVENNE

Titulaires excusés :
Pascal BRUHAT
Gilles PETEL
Grégory DESTOMBES
Antoine DESFORGES
Daniel SALLES
Amalia QUINTON

Suppléants présents :
Pierre DUPECHER
Catherine PHAM

Suppléants excusés :
Céline AUGER
Danielle RANCY
Françoise BERNARD
Karine SOLOIS
Julien LACOUR
Marie-Françoise CHOFFRUT
Cédric MEYNIER
Maurice DESCHAMPS

Membres en exercice	Membres Présents	Membres Représentés	Pouvoirs	Excusés	Votants	POUR	CONTRE	ABSTENTION
10	6		1		7	7		

Objet : Approbation du plan de gestion de l'ENSIL de l'Ecopôle du Val d'Allier 2021-2030

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu la délibération n°2018/36 relative à la labellisation ENSIL du site de l'Ecopôle du Val d'Allier ;

Vu la délibération n°2020/08 portant sur la demande de subvention Actualisation du plan de gestion auprès du GAL du Grand Clermont ;

Vu la délibération n°2020/19 portant sur l'attribution du marché actualisation du plan de gestion de l'Ecopôle.

Considérant que le SEAT a signé une convention avec le Conseil départemental du Puy-de-Dôme en faveur de la labellisation de 123 ha de l'Ecopôle du Val d'Allier

Considérant que le SEAT a lancé une démarche d'actualisation du plan de gestion de l'ENSIL à 10 ans de l'Ecopôle du Val d'Allier en 2020

Considérant la validation du schéma directeur de l'Ecopôle du Val d'Allier à 10 ans en comité de pilotage le 31/03/2022

Monsieur le Président rappelle que le site de l'Ecopôle du Val d'Allier, a été labellisé Espace Naturel Sensible d'Initiative Locale par le Conseil départemental du Puy-de-Dôme début d'année 2019 et qu'un plan de gestion pluriannuel à 10 ans est mis en place dans ce cadre pour répondre aux exigences de cette labellisation de site.

Monsieur le Président rappelle également que la volonté du SEAT a été de mettre en place d'un plan de gestion global qui soit transversal et collaboratif en regroupant les quatre axes définis par la stratégie politique pour le projet de l'Ecopôle :

- **Environnement et préservation de la biodiversité**
- Production agricole et alimentation
- Economie circulaire et éco-valorisation du site
- Vivre ensemble et enjeux sociétaux

Monsieur le Président explique que le plan de gestion de l'ENSIL de l'Ecopôle du Val d'Allier à été présenté dans son ensemble par la LPO AURA lors du COPIL de mars 2022, réunion au cours de laquelle ont été validés les principes, enjeux, objectifs et programme d'actions ainsi que le plan de financement associé.

Après en avoir délibéré, le Comité syndical décide à l'unanimité :

- **D'approuver le plan de gestion de l'ENSIL de l'Ecopôle du Val d'Allier 2021-2030**

Pour extrait certifié conforme,

Le Président
M. Jean-Pierre BUCHE

BILLOM COMMUNAUTES * MOND'ARVERNE COMMUNAUTE * S.E.A.T.